PROJET PRÉSIDENTIEL DU PARTI RADICAL 2027

UN NOUVEAU PACTE GÉNÉRATIONNEL, DÉMOCRATIQUE ET EUROPÉEN

I - CONFIANCE EN NOUS

II - CONFIANCE EN LA DÉMOCRATIE

III - CONFIANCE EN L'EUROPE



PARTI RADICAL
Solidarité Ecologie Laïcité

LIBERTÉ
SOLIDARITÉ
RESPONSABILITÉ
LAÏCITÉ



TROIS CONFIANCES POUR UNE ESPÉRANCE D'AVENIR

40 ENGAGEMENTS POUR RETROUVER CONFIANCE

La République radicale ne sépare pas la manière de décider, l'échelle à laquelle agir et la société fraternelle que nous voulons transmettre.

I - CONFIANCE EN NOUS

Pour un nouveau pacte de générations

Pages 7 à 18

II - CONFIANCE EN LA DÉMOCRATIE

Rendre à chacun sa part de pouvoir, de responsabilité et d'espérance

Pages 19 à 28

III - CONFIANCE EN L'EUROPE

Redonner la parole, protéger nos frontières, assurer notre puissance

Pages 29 à 38

LA FRANCE A RENDEZ-VOUS AVEC ELLE-MÊME



Nous avons la force d'agir, la volonté de réussir et le devoir de transmettre une France plus libre, plus juste et plus forte.

La France est une grande nation. Elle dispose d'une jeunesse inventive, de travailleurs engagés, d'entrepreneurs audacieux, de services publics essentiels, de territoires riches de leurs différences et de citoyens prêts à prendre leur part. Elle porte un idéal républicain qui unit la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité. Elle occupe dans le monde une place singulière, forgée par son histoire, ses valeurs, son rayonnement culturel, politique et intellectuel, ce qui lui donne un rôle essentiel à jouer au service du progrès, de la paix et du développement humain. Elle appartient pleinement à l'Europe qui la protège et la renforce dans un contexte international marqué par les crises et les tensions géopolitiques, et peut y entraîner ses partenaires lorsqu'elle sait où elle veut aller. A ce titre, les résultats de l'élection présidentielle française pèseront directement sur les orientations futures de l'Europe.

Cette responsabilité européenne appelle donc une ambition nationale à la hauteur des enjeux.

En 2027, le Parti Radical propose un cap clair : rendre aux Français la maîtrise de leur destin. Nous voulons une République qui décide, qui protège et qui associe ; une puissance publique qui fixe une direction, tient parole, évalue ses résultats et fait confiance aux acteurs de terrain. Nous voulons donner à chacun le pouvoir d'agir et rappeler à chacun sa responsabilité envers la communauté nationale.

Ce projet repose sur trois convictions. La confiance en nous grandira lorsque l'École émancipera, que le travail sera justement rémunéré, que notre modèle social sera consolidé, que la « parento-natalité » sera au cœur de l'action publique, que la transition écologique deviendra une source de progrès, d'indépendance et d'emplois, et que nous retrouverons la maîtrise de nos finances publiques. La confiance en la démocratie grandira lorsque les citoyens participeront davantage aux décisions, que les responsabilités seront clairement établies et que la proximité redeviendra la règle de l'action publique. La confiance en l'Europe grandira lorsque l'Union protégera ses frontières, assurera sa défense, garantira sa souveraineté économique et alimentaire, harmonisera les systèmes fiscaux et sociaux des Etats, et respectera la voix des peuples.

Notre méthode est radicale parce qu'elle conjugue l'ambition et le réel. Elle accorde toute sa place au dialogue, puis elle décide. Elle protège les libertés, affirme l'autorité de la loi et mesure les effets de chaque réforme. Elle mobilise l'État, les collectivités, les partenaires sociaux, les entreprises, les associations et les citoyens autour d'engagements précis, financés et évalués dans la durée.

Ce projet présidentiel décline notre cap, nos convictions, notre méthode en mettant en avant nos priorités d'action. Il sera complété dans un second temps par une plateforme législative présentant nos propositions chiffrées pour chaque grande politique publique de la Nation. Cette plateforme législative sera notre contribution à l'élaboration d'un contrat de législature avec les forces politiques républicaines, démocrates et européennes indispensable pour sortir notre pays de l'impasse politique.

Nous avons confiance. La France peut retrouver le goût de l'avenir. Elle peut produire davantage, mieux former sa jeunesse, reconnaître le travail, protéger les plus fragiles, réussir sa transition énergétique et écologique tout en anticipant le dérèglement climatique, renforcer sa sécurité et porter en Europe une voix indépendante. Elle peut redevenir la nation qui transforme les épreuves en progrès et les aspirations en décisions.

Avec ce projet présidentiel, nous appelons les Français à construire ce nouvel élan. Faisons de 2027 le point de départ d'un pacte démocratique, européen et générationnel. Rendons à chacun une part de pouvoir, une part de responsabilité et une raison d'espérer. Ensemble, retrouvons confiance et mettons la République en mouvement.

DÉCIDER • PROTÉGER • TRANSMETTRE • AGIR

Nathalie DELATTRE
Présidente du Parti Radical

MANIFESTE DU PARTI RADICAL

PROJET PRÉSIDENTIEL ■ TRANSMETTRE, TRAVAILLER, PRÉPARER L'AVENIR

CONFIANCE EN NOUS

POUR UN NOUVEAU PACTE DE GÉNÉRATIONS



REFONDER L'ÉCOLE
MIEUX RÉMUNÉRER LE TRAVAIL
OSER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
MAÎTRISER NOS FINANCES PUBLIQUES

LA FRANCE DOIT RECOMMENCER À CROIRE EN SON AVENIR

Un pays se tient debout lorsque chaque génération peut recevoir, accomplir et transmettre.

« Je travaille dur, mais je sais que mes enfants vivront une vie meilleure que la mienne. » Cette promesse silencieuse a porté des millions de familles. Elle a donné un sens au travail, à l'impôt, à l'École, à la protection sociale et au progrès. Aujourd'hui, elle paraît fragilisée : l'ascenseur social ralentit, le travail ne garantit plus toujours l'autonomie et le dérèglement climatique fait douter de l'avenir.

La défiance envers la France n'est pas seulement institutionnelle. Elle naît du sentiment que l'effort ne paie plus, que l'origine sociale détermine trop souvent la réussite, que les services publics reculent et que les décisions écologiques ajoutent des contraintes sans ouvrir de perspectives. Elle prospère quand les générations se soupçonnent : les jeunes reprocheraient aux aînés la dette et le climat ; les aînés reprocheraient aux jeunes leur impatience ou leur détachement.

Le Parti Radical refuse cette guerre des âges. Notre modèle organise des transferts puissants entre les générations par l'École, la santé, les retraites, les familles et l'épargne. Ils montrent aussi que les difficultés les plus fortes sont souvent les inégalités au sein d'une même génération. La bonne réponse n'est donc pas de désigner une classe d'âge coupable, mais de rendre nos solidarités plus lisibles, plus justes et soutenables.

Les retraites notamment sont au cœur de ce pacte entre les générations. Elles ne doivent être ni opposées aux salaires ni présentées comme une dette que les jeunes devraient subir, mais comme un droit construit par le travail et la solidarité. L'objectif n'est pas d'opposer les générations, mais de garantir à chacune la possibilité de vieillir dignement, sans réduire la liberté de la génération qui lui succède.

> Le pacte de générations n'est pas un partage des sacrifices : c'est l'engagement que chacun recevra les moyens de devenir libre et transmettra davantage qu'il n'a reçu.

Notre ligne est celle du solidarisme : les droits créent des devoirs, la liberté suppose l'émancipation et le progrès doit profiter à tous. Ce manifeste relie quatre combats qui ne peuvent plus être séparés : une École qui corrige les destins, un travail qui permet de vivre et finance notre modèle social, une transition écologique qui protège sans abandonner les catégories populaires ni les territoires, et des finances publiques maîtrisées qui rendent à chaque génération sa liberté d'agir.

RENDRE À L'ÉCOLE LE POUVOIR D'ÉMANCIPER

L'égalité républicaine commence là où un enfant apprend qu'aucun destin n'est écrit d'avance.

L'École demeure la première institution du pacte générationnel. Une génération adulte y transmet des savoirs, une langue, une histoire, des règles communes et la capacité de juger par soi-même. Mais l'institution fatigue : les résultats restent trop dépendants de l'origine sociale, les personnels doutent de leur reconnaissance et les familles peinent à comprendre des réformes successives.

Les élèves français connaissent des journées très longues et un calendrier concentré. Cette organisation pénalise d'abord ceux qui disposent le moins d'activités, de soutien ou de calme en dehors de l'école. Une réforme durable ne peut toutefois être imposée depuis Paris. Elle doit partir des besoins de l'enfant, de la diversité des territoires et d'une délibération associant familles, personnels, collectivités et monde associatif.

PROPOSITION 1 ⌂ Un nouveau temps de l'enfant décidé avec la Nation. À partir des conclusions de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant, un débat national territorialisé arrêtera une nouvelle organisation de la maternelle au lycée : journée mieux équilibrée, calendrier annuel moins concentré, place garantie au sport, à la culture, à la lecture et au repos. L'expérimentation précédera la généralisation et les communes recevront les moyens d'assurer l'égalité d'accès aux activités.

Aucune refondation ne réussira sans les professeurs. Leur rémunération, leurs conditions de travail et leur autorité doivent être rétablies. La Nation doit aussi offrir des carrières plus ouvertes, permettre les mobilités entre enseignements général, technologique et professionnel, et faciliter les passages entre l'École, les autres fonctions publiques, la recherche et l'entreprise.

PROPOSITION 2 ⌂ Un pacte décennal avec les enseignants. Une loi de programmation 2028-2037 garantira une revalorisation durable des rémunérations, prioritairement en début et milieu de carrière et dans les disciplines ou territoires en tension. Elle financera la formation continue, la protection des personnels et des équipes éducatives complètes. Un cadre national rapprochera les carrières des différentes voies et ouvrira des passerelles, sans renoncer au recrutement par concours ni à l'égalité statutaire.

> Reconnaître les enseignants, ce n'est pas leur demander toujours davantage : c'est leur donner l'autorité, le temps et les équipes nécessaires pour accomplir leur mission.

TRANSMETTRE LA RÉPUBLIQUE, GARANTIR LES MÊMES EXIGENCES

La liberté de conscience, l'égalité entre les femmes et les hommes et la primauté de la loi commune ne se négocient pas.

La laïcité libère : elle protège l'élève de toute assignation et permet à chacun de croire ou de ne pas croire. Elle doit être comprise avant d'être défendue. Son enseignement progressif, de six à seize ans, doit retrouver une place centrale dans l'enseignement moral et civique. Tous ceux qui participent à la vie scolaire doivent en maîtriser les principes et leurs applications concrètes. La République doit avant tout garantir la sécurité de l'enfant dans les lieux scolaires. Les discriminations, le harcèlement, l'antisémitisme, doivent être combattus avec les moyens appropriés par les personnels de confiance sous la responsabilité de l'état.

Le pluralisme scolaire est une liberté, mais l'argent public crée des obligations. Les établissements privés sous contrat doivent respecter pleinement les programmes, la mixité, la liberté de conscience et les valeurs républicaines. Les établissements hors contrat doivent offrir toutes les garanties pédagogiques et civiques avant d'accueillir des enfants.

PROPOSITION 3 — Une même exigence républicaine pour tous les établissements. À partir des conclusions de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant, un débat national territorialisé arrêtera une nouvelle organisation de la maternelle au lycée : journée mieux équilibrée, calendrier annuel moins concentré, place garantie au sport, à la culture, à la lecture et au repos. L'expérimentation précédera la généralisation et les communes recevront les moyens d'assurer l'égalité d'accès aux activités.

L'égalité se joue très tôt. Le dédoublement des classes en éducation prioritaire doit être étendu à la petite et à la moyenne section lorsque les locaux et les recrutements le permettent. Des moyens suffisants sont à dédier à la santé mentale des jeunes et au recrutement d'infirmiers et infirmières scolaires qui tiennent un rôle de premier plan dans le repérage précoce, l'écoute et l'orientation des élèves en souffrance psychologique. Les élèves en situation de handicap doivent disposer d'un accompagnement effectif et stable : si l'inclusion scolaire reste un objectif essentiel, il doit s'accompagner du nécessaire déploiement d'établissements adaptés afin de répondre aux besoins spécifiques des élèves porteurs de certains handicaps et favoriser leur réussite. L'intelligence artificielle impose enfin de réapprendre à vérifier ce que l'élève sait réellement : davantage d'épreuves en classe, d'oral, de raisonnement et de travaux pratiques.

PROPOSITION 4 — Des établissements responsables et une orientation qui prépare vraiment l'avenir. Les écoles primaires disposeront d'une personnalité morale et leurs directeurs d'un statut ainsi que des décharges nécessaires. Chaque établissement conclura un contrat d'objectifs de cinq ans évalué publiquement. Les régions deviendront responsables des collèges et des lycées pour mieux articuler orientation, formation professionnelle et développement territorial. Le baccalauréat général sera refondé comme premier grade universitaire, avec un certificat de fin d'études secondaires et des modalités d'accès au supérieur lisibles, exigeantes et diversifiées.

> L'autonomie ne signifie ni concurrence ni abandon : des objectifs nationaux, des moyens équitables, des responsabilités locales et une évaluation indépendante.

RÉCONCILIER LES SAVOIRS, LES MÉTIERS ET LA TRANSMISSION

Une société qui dévalorise la main, la technique ou l'expérience condamne une partie de sa jeunesse au déclassement.

La promesse scolaire ne peut se limiter à conduire toujours davantage de jeunes vers des diplômes généraux dont les débouchés restent incertains. Elle doit faire réussir chaque talent. L'apprentissage, les lycées professionnels, l'enseignement agricole, les formations sanitaires et sociales et les métiers d'art doivent être placés au cœur de la stratégie éducative et productive.

La réforme proposée redonne une responsabilité claire aux chefs d'établissement et aux régions. Elle doit s'accompagner d'un État garant : programmes nationaux, diplômes reconnus partout, péréquation entre territoires, inspection indépendante et droit à une solution pour chaque jeune. Les entreprises, professions, associations et services publics doivent devenir des partenaires réguliers de la transmission.

Nous proposons un droit effectif à la découverte des métiers dès le collège, avec des périodes d'observation diversifiées et une information débarrassée des hiérarchies sociales entre filières. Chaque lycéen professionnel ou apprenti doit pouvoir accéder à la culture générale, à la mobilité européenne et à la poursuite d'études. Chaque étudiant doit pouvoir connaître l'expérience du travail, de l'engagement ou de la recherche.

> La réussite ne se mesure pas à l'uniformité des parcours, mais à la capacité de chacun à choisir sa voie, à maîtriser un savoir et à être reconnu pour son utilité.

Le pacte de générations se construit également hors de la classe. Nous voulons développer le mentorat entre élèves, étudiants, actifs et retraités ; reconnaître l'engagement associatif et la transmission des savoir-faire ; ouvrir davantage les établissements aux bibliothèques, aux clubs sportifs, aux acteurs culturels et aux professionnels. Les compétences acquises par l'expérience doivent pouvoir être validées plus simplement. Nous voulons aussi développer une coopération constructive entre enseignants et parents, responsables de l'éducation de leur enfant, indispensable à la réussite et à l'équilibre de l'élève, qui doit reposer sur une véritable relation de confiance et sur le respect des rôles de chacun.

Enfin, la baisse démographique ne doit pas servir de prétexte à un retrait aveugle. Elle offre l'occasion de réduire les inégalités d'encadrement, de réinvestir dans la maternelle et le primaire et de préserver l'École dans les territoires ruraux ou fragiles. Toute fermeture devra être précédée d'une étude d'impact éducative, démographique et territoriale et d'une concertation avec les élus et les familles.

Refonder l'École, c'est rendre à la République sa capacité de transmission. Mais l'émancipation acquise par l'éducation reste incomplète si l'entrée dans la vie active ne permet ni l'autonomie, ni le logement, ni la constitution d'une famille, ni la projection dans l'avenir.

FAIRE QUE L'EFFORT PERMETTE DE VIVRE ET DE CHOISIR

Le salaire n'est pas seulement un coût : il est une reconnaissance, une autonomie et la première ressource de notre solidarité.

Le travail doit payer davantage que l'inactivité, mais il doit aussi financer les protections qui sécurisent la vie. Opposer le salaire net à la Sécurité sociale est une impasse : les cotisations ouvrent des droits à la santé, à la retraite, au chômage, à la famille et à l'autonomie. Une hausse artificielle du net obtenue en fragilisant ces droits serait une dette cachée imposée aux actifs de demain.

Notre objectif est donc double : augmenter le revenu réellement disponible des travailleurs et garantir, dans la durée, les ressources de notre modèle social. Toute baisse de prélèvement sur le travail devra être compensée par un financement pérenne, lisible et plus largement assis sur l'ensemble des revenus et des rentes. Aucun transfert ne devra diminuer les droits contributifs.

PROPOSITION 5 **Un pacte du travail qui augmente le net sans diminuer les droits.** Une conférence sociale fixera une trajectoire quinquennale des salaires, des minima de branche et des prélèvements. Les cotisations pesant sur les bas et moyens salaires pourront être allégées seulement si leur compensation est intégrale et durable par des ressources affectées à la Sécurité sociale, notamment sur les revenus du capital, les rentes et les activités générant des coûts collectifs. Chaque réforme présentera simultanément son effet sur la fiche de paie et sur les droits sociaux futurs.

Cette stratégie impose une négociation salariale réelle. Les branches dont les minima restent durablement sous le SMIC perdront certains allégements tant qu'elles n'auront pas renégocié. L'égalité salariale entre les femmes et les hommes devra devenir une obligation de résultat, avec transparence des écarts et correction négociée. Les métiers essentiels, du soin à l'éducation, du commerce de proximité à l'agriculture, doivent être mieux reconnus.

> Notre règle est simple : aucun euro de pouvoir d'achat gagné aujourd'hui ne doit devenir un euro de protection perdu demain.

PARTAGER LA VALEUR ET SÉCURISER TOUS LES ÂGES DE LA VIE

Le pacte générationnel repose sur les actifs ; il doit donc permettre à chacun d'entrer, de progresser et de durer dans le travail.

Le salaire doit rester le cœur de la rémunération. Mais quand l'entreprise réussit, ceux qui ont créé cette réussite doivent en recevoir une part. Le manifeste radical de 2022 proposait de généraliser l'intéressement ou la participation au-delà de dix salariés. Cette orientation doit devenir un droit simple, négocié et accessible aux petites entreprises sans leur imposer une administration disproportionnée.

PROPOSITION 6 **La participation pour tous, sans substitution au salaire.** Toute entreprise d'au moins onze salariés mettra en place un dispositif de participation, d'intéressement ou de partage de la valeur, négocié avec les représentants des salariés. Un mécanisme mutualisé de branche sera proposé aux plus petites. Les primes ne pourront remplacer les augmentations de salaire ; l'épargne salariale sera portable et pourra financer en priorité les entreprises françaises et européennes engagées dans la transition.

Les jeunes subissent l'enchaînement des stages, des contrats courts et le coût du logement ; les travailleurs expérimentés sont trop souvent écartés avant la retraite. Il faut cesser d'opposer leur emploi. L'alternance doit déboucher sur une qualification et un métier ; la seconde partie de carrière doit être préparée avant l'usure ou le licenciement.

PROPOSITION 7 **Une garantie d'activité de 18 à 64 ans.** Aucun jeune ne restera plus de quatre mois sans emploi, formation qualifiante, apprentissage ou mission d'intérêt général. À 45 ans, chaque actif bénéficiera d'un bilan professionnel et de santé au travail, suivi d'un droit renforcé à la formation. Les entreprises publieront leurs résultats d'emploi des seniors ; la retraite progressive et la transmission des compétences seront simplifiées, avec reconnaissance de la pénibilité..

Le modèle social français met la puissance publique au premier rang de la solidarité entre les âges. Cette singularité est une force à condition d'être comprise et pilotée. Nous devons mesurer ensemble ce que chaque âge reçoit et apporte : travail rémunéré, éducation, soins, retraites, fiscalité, aide familiale, bénévolat et travail domestique.

PROPOSITION 8 **Une règle de justice entre les générations.** Chaque projet de loi de finances, de financement de la Sécurité sociale ou de programmation écologique comportera une étude d'impact par génération et par niveau de vie. Un tableau de bord public suivra l'éducation, l'emploi, le logement, la santé, les retraites, la dette et le patrimoine naturel. Une conférence quinquennale des générations proposera les ajustements nécessaires sans remettre en cause les droits acquis ni faire porter l'effort sur une seule classe d'âge.

> Ce ne sont pas les âges qu'il faut mettre en concurrence, mais les inégalités qu'il faut combattre à chaque âge.

FAIRE DE L'ÉCOLOGIE UNE PROMESSE DE PROGRÈS

La transition réussira si elle réduit les factures, crée des emplois, renforce notre souveraineté et respecte les modes de vie.

Le Parti Radical défend l'éco-solidarisme : l'effort écologique doit être proportionné aux moyens de chacun, les bénéfices doivent être partagés et l'innovation doit compléter les changements de comportement. L'interdiction uniforme, la fiscalité punitive et les normes instables nourrissent la défiance. À l'inverse, la dépendance aux énergies fossiles expose les ménages aux crises et transfère notre richesse vers l'extérieur.

La priorité est de poursuivre l'effort de décarbonation sans désindustrialiser. La France dispose d'atouts : nucléaire, hydraulique, renouvelables, recherche, agriculture, filières du bâtiment et économie circulaire. Elle doit planifier leur complémentarité, rénover les logements sans laisser les propriétaires modestes seuls devant le coût, et conditionner l'argent public à des résultats sociaux et environnementaux.

PROPOSITION 9 **Un contrat national d'éco-solidarisme.** La France adoptera une programmation énergétique et industrielle stable associant sobriété choisie, nucléaire, renouvelables, réseaux et stockage. Un service public territorial de la rénovation proposera diagnostic, financement et accompagnement, avec reste à charge adapté au revenu. Les recettes nouvelles liées au carbone permettront de nouveaux investissements au service des ménages et territoires. Les aides et marchés publics privilégieront la production française et européenne respectant des critères sociaux et environnementaux.

Les travailleurs des secteurs transformés bénéficieront d'un droit à la reconversion avant la suppression de leur emploi, financé par l'État, les entreprises et les branches. Les jeunes seront formés aux métiers de l'énergie, de la rénovation, de l'eau, de la forêt, de l'agriculture et de l'économie circulaire. Les innovations utiles seront expérimentées dans les territoires puis évaluées ouvertement.

> Nous ne choisirons pas entre la fin du mois et la fin du monde : nous organiserons une transition qui améliore la vie quotidienne et prépare la suivante.

Le climat révèle le sens profond du pacte de générations : nous recevons un patrimoine naturel, productif et civique que nous n'avons pas créé seuls. Notre liberté consiste à l'utiliser sans l'épuiser et à le transmettre augmenté. La transition écologique n'est donc pas une politique sectorielle ; elle est une nouvelle manière de produire, d'habiter, de se déplacer et de décider ensemble.

Un grand Ministère de la transition écologique, des transports, du logement, de l'énergie, de l'aménagement du territoire sera créé pour impulser et coordonner les politiques de transition écologique qui concernent l'ensemble des politiques publiques.

III. OSER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ADAPTER LA FRANCE AVANT DE SUBIR

L'adaptation n'est pas le renoncement à réduire nos émissions : elle est le devoir immédiat de protéger les vies, les territoires et l'économie.

Canicules, sécheresses, incendies, inondations, recul du trait de côte et fragilisation de l'agriculture ne sont plus des hypothèses lointaines. Le changement climatique transforme déjà la santé, l'assurance, le logement, l'eau, le travail et les infrastructures. Les plus modestes, les personnes âgées, les enfants et les territoires ruraux ou ultramarins sont souvent les plus exposés.

La France doit anticiper à l'échelle du bassin de vie. Les collectivités connaissent les vulnérabilités, mais elles manquent souvent d'ingénierie, de visibilité financière et de règles stables. L'État doit fixer des objectifs nationaux, partager les données, veiller en cas de catastrophe majeure à l'indemnisation des sinistrés, sans exclusion, en lien avec les assurances et banques, et organiser une solidarité entre territoires, tandis que les régions, départements, intercommunalités et communes construisent les réponses adaptées.

Ce sont l'ensemble des risques climatiques et naturels qu'il faut prendre en compte pour bâtir une « doctrine multirisque de résilience des territoires » et faire entrer durablement la culture et la prévention du risque dans notre quotidien. La prévention doit irriguer les décisions d'aménagement et d'investissement.

PROPOSITION 10 **Une loi de programmation pour l'adaptation climatique.** Une loi décennale fixera des trajectoires opposables pour l'eau, la santé, les forêts, l'agriculture, le littoral, le logement et les infrastructures de transport en sanctuarisant les moyens déjà engagés. Chaque bassin de vie élaborera un plan de résilience avec les citoyens et les acteurs économiques. Un fonds territorial pluriannuel financera la prévention plutôt que la seule réparation ; les règles d'urbanisme, de travail et d'assurance seront adaptées aux risques constatés, avec priorité aux personnes et communes les plus vulnérables.

L'adaptation doit devenir un réflexe de toutes les politiques publiques. Les écoles, hôpitaux, EHPAD et logements sociaux seront prioritaires pour la protection contre la chaleur. La ressource en eau sera gérée par bassin, en donnant d'abord priorité aux besoins humains et aux écosystèmes. Tout gaspillage devra être évité, comme l'utilisation d'eau potable pour les WC, afin de préserver cette ressource indispensable. L'agriculture sera accompagnée vers des cultures, des sols et des pratiques plus résilients, sans sacrifier notre souveraineté alimentaire.

> Prévenir coûte moins cher que réparer et protège mieux que promettre. L'écologie de la confiance commence par la vérité sur les risques.

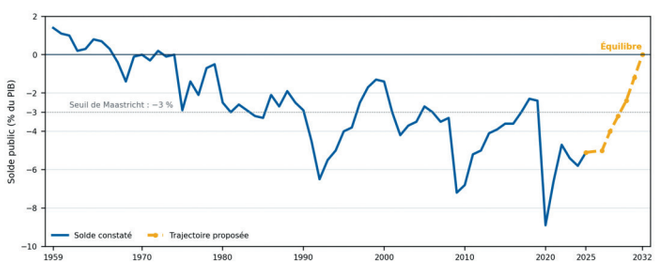
RENDRE AUX FRANÇAIS LA MAÎTRISE DU BUDGET

Le consentement à l'impôt suppose un cap choisi, une dépense utile et des résultats vérifiables.

Depuis le milieu des années 1970, la France n'a plus durablement équilibré ses comptes publics. Les crises ont justifié des déficits exceptionnels ; leur permanence réduit notre capacité à choisir, renchérit la dette et reporte le financement des dépenses courantes sur les générations suivantes. Le redressement doit cependant rester progressif : une correction brutale casserait l'activité, l'investissement et la cohésion sociale.

Le Parti Radical propose un mandat budgétaire démocratique de cinq ans. Le Président élu en sera le garant politique ; le Gouvernement le mettra en œuvre et le Parlement conservera pleinement ses pouvoirs de vote, d'amendement et de contrôle. Une loi de programmation renforcée conduira l'ensemble des administrations publiques jusqu'au budget 2032, voté à l'équilibre.

PROPOSITION 11 **Faire de 2032 l'horizon d'équilibre choisi par les Français.** Une loi de programmation traduira cet objectif : déficit ramené à zéro en cinq exercices, clause de sauvegarde réservée aux crises majeures et rendez-vous annuel devant le Parlement. Le Président rendra compte du respect du cap, sans se substituer au Gouvernement ni au Parlement.



Soit positif en période d'excédent, négatif en période de déficit. Données constatées : Insee, série reprise par le CESE (1959-2024), Insee (2025 provisoire). Projection 2027-2032 : objectif du Parti Radical.

La situation de nos finances publiques ne peut être appréhendée indépendamment de la dynamique démographique de la France. Les équilibres de notre modèle social, de notre système de protection sociale et de la solidarité intergénérationnelle reposent sur le renouvellement des générations. La démographie et la natalité constituent donc des enjeux stratégiques majeurs pour l'avenir de notre Nation. L'impact démographique des politiques publiques devra être systématiquement intégré dans l'élaboration des projets de loi de finances et de loi de financement de la sécurité sociale.

PROPOSITION 12 **Produire davantage pour redresser sans appauvrir.** La première ressource est l'augmentation durable du PIB. Avec nos partenaires européens, la France mobilisera l'investissement public et privé vers cinq priorités : transition écologique, défense, santé, énergie et numérique. Ces dépenses d'avenir seront évaluées et protégées ; les aides sans résultat seront réexaminées. Cette stratégie s'inscrira dans un plan européen d'investissement et de souveraineté industrielle.

Autre secteur de grande importance économique : le tourisme qui représente 9 % du PIB national. La France poursuivra sa stratégie « Tourisme 2030 » élaborée en 2025 par Nathalie Delattre, alors ministre déléguée au tourisme, avec l'objectif que notre pays devienne la première destination durable en atteignant 100 milliards d'euros de recettes touristiques.

IV. MAÎTRISER NOS FINANCES PUBLIQUES

PARTAGER L'EFFORT, RESTAURER LE CONSENTEMENT À L'IMPÔT

L'équilibre de 2032 engage l'État, les collectivités et la protection sociale dans un même contrat.

Le déficit public additionne les comptes de l'État, des collectivités territoriales et de la sécurité sociale. On ne redressera pas l'un en transférant la charge aux autres. Chacun contribuera selon ses responsabilités et ses marges, dans un cadre stable préservant l'investissement local et les droits sociaux. La dépense sera jugée sur son utilité et ses résultats.

PROPOSITION 13 **Conclure un pacte financier entre les trois sphères publiques.** Dès 2027, une conférence réunira l'État, le Parlement, les collectivités et les partenaires sociaux. Elle répartira l'effort 2028-2032 entre budget de l'État, budgets locaux et comptes sociaux, avec objectifs différenciés, péréquation et interdiction des transferts de charges non compensés. Les économies viseront d'abord doublons, niches et aides mal évaluées, achats, fraude et politiques sans résultats démontrés. La loi de programmation des finances publiques qui en découlera deviendra constitutionnellement opposable..

La protection sociale représente plus de la moitié de la dépense publique et demeure le cœur du pacte républicain. Sa soutenabilité exige davantage de prévention, une meilleure organisation des soins, l'emploi des seniors et une séparation lisible entre droits contributifs et solidarité nationale. Les travaux sur un système universel de retraite engagés avant la crise sanitaire rappellent l'objectif de règles équitables, reconnaissant carrières longues, pénibilité, aidants et transitions professionnelles.

PROPOSITION 14 **Garantir le modèle social en transformant son financement.** Une programmation pluriannuelle ramènera progressivement la Sécurité sociale à l'équilibre. Les cotisations liées au travail et aux droits contributifs seront préservées ; la santé et la famille reposeront moins sur les salaires et davantage sur une assiette large, incluant consommation et fiscalités comportementales, avec compensation pour les ménages modestes. En santé, priorité à la prévention, aux soins pertinents, à l'organisation territoriale et à la lutte contre les rentes et la fraude.

Le consentement à l'impôt renaît quand chacun comprend ce qu'il paie, voit les services obtenus et constate la juste répartition de l'effort. Notre système doit devenir plus progressif, stable et lisible, en privilégiant le travail et l'investissement productif plutôt que les revenus de situation.

PROPOSITION 15 **Adopter un nouveau contrat fiscal.** Une revue générale mesurera la progressivité réelle des impôts, cotisations, niches et taxes locales. Les prélèvements sociaux sur le travail diminueront à financement constant ; les rentes foncières, immobilières, financières, monopolistiques et environnementales contribueront davantage. Chaque foyer recevra un relevé annuel de ses prélèvements et de leur emploi. Toute dépense fiscale sera temporaire, évaluée et supprimée si son efficacité n'est pas démontrée.

Notre engagement : investir pour croître, réformer pour mieux dépenser, contribuer selon ses capacités et rendre compte de chaque euro public.

TRANSMETTRE DAVANTAGE QUE NOUS N'AVONS REÇU

Une École qui émancipe. Un travail qui reconnaît. Une écologie qui protège. Des finances publiques qui rassurent.

La confiance en nous ne reviendra pas par décret. Elle renaîtra lorsque les parents pourront de nouveau croire que leurs enfants vivront mieux ; lorsque les jeunes verront dans l'École et le travail une voie d'autonomie ; lorsque les actifs sauront que leurs cotisations garantissent des droits ; lorsque les aînés seront reconnus pour ce qu'ils transmettent ; lorsque la transition écologique deviendra une protection plutôt qu'une punition.

Notre pacte refuse les facilités. Il n'y aura pas de revalorisation durable du travail sans production, compétences et dialogue social. Il n'y aura pas de modèle social solide sans financement clair. Il n'y aura pas d'égalité scolaire sans exigences communes. Il n'y aura pas de transition écologique sans investissement, innovation et justice territoriale.

Il refuse aussi la guerre des générations. La France n'est pas divisée entre des jeunes sacrifiés et des aînés privilégiés. Elle est traversée, à chaque âge, par des inégalités de revenus, de patrimoine, de santé, d'éducation et de territoire. C'est à celles-ci que l'action publique doit s'attaquer, en rendant visibles les solidarités réciproques qui nous unissent.

> Être radical aujourd'hui, c'est rendre à chacun la liberté de construire sa vie et le devoir de préparer celle des autres.

Ce projet prolonge notre histoire. L'École laïque donne à chacun les moyens de penser. Le travail et la Sécurité sociale organisent l'autonomie et la solidarité. L'éco-solidarisme réconcilie le progrès scientifique, la justice sociale et la préservation du vivant. Ensemble, ils composent une République de la transmission.

La France dispose des savoirs, des travailleurs, des institutions, des entreprises, des associations et des territoires nécessaires pour réussir. Ce qui lui manque le plus est une direction durable et la confiance dans sa propre capacité d'action. Le nouveau pacte de générations doit devenir cette direction : quinze engagements évalués publiquement, financés avec sincérité et conduits dans la durée.

APPRENDRE • TRAVAILLER • TRANSMETTRE • PRÉPARER L'AVENIR

REPÈRES DOCUMENTAIRES

David Valence, contribution « Manifeste – Éducation », août 2026 ; Parti Radical, Manifeste 2022 ; Hippolyte d'Albis et al., travaux sur les transferts entre générations ; CESE, Finances publiques : état des lieux et analyse de controverses, février 2026 ; Haut-Commissariat à la stratégie et au plan, Faire des choix budgétaires à la hauteur des défis, juillet 2026 ; Cour des comptes, Sécurité sociale 2025 ; COR, Rapport annuel 2025 ; note du secrétaire national aux finances publiques du Parti Radical, juin 2026.

CONFIANCE EN LA DÉMOCRATIE

POUR UN NOUVEAU PACTE DÉMOCRATIQUE



RENDRE À CHACUN SA PART DE POUVOIR, DE RESPONSABILITÉ ET D'ESPÉRANCE

RESTAURER LA CONFIANCE DANS LES INSTITUTIONS

Nous, Françaises et Français, sommes collectivement responsables de notre destin commun. La République nous donne un cadre partagé : celui de la loi commune, qui garantit à chacun la liberté, protège l'égalité, organise la solidarité et nous permet de vivre ensemble dans le respect de l'autre. Elle inscrit aussi notre avenir dans une Europe de paix, de démocratie et de coopération.

Pourtant, la confiance s'est profondément affaiblie. Les citoyens doutent de leurs représentants, de leurs institutions et de l'efficacité de l'action publique. Beaucoup ne se sentent plus entendus, représentés ou associés aux décisions qui déterminent leur quotidien. L'abstention progresse, l'engagement s'essouffle et les fractures sociales, territoriales et générationnelles nourrissent un sentiment d'impuissance.

Cette crise n'est pas seulement politique. Elle vient aussi des inégalités vécues, de l'éloignement des services publics, de règles devenues illisibles, de décisions trop souvent annoncées avant d'avoir été débattues et de promesses dont nul ne mesure les résultats. Lorsque l'on ne sait plus qui décide, qui agit et qui répond de l'échec, la défiance s'installe.

> La confiance n'est ni l'obéissance ni la crédulité. Elle naît de la clarté, de la preuve, de la réciprocité et de la capacité reconnue à chacun d'agir.

Les Français ne rejettent pas la démocratie : ils sont insatisfaits de son fonctionnement. En 2026, seuls 22 % déclarent avoir confiance dans la politique et 23 % estiment que la démocratie fonctionne bien. Dans le même temps, 71 % soutiennent l'organisation de conventions citoyennes. La demande démocratique n'a donc pas disparu ; elle s'est transformée. Elle exige davantage d'ouverture, de transparence, d'inclusion et d'efficacité.

Pour le Parti Radical, restaurer la confiance ne consiste pas à demander aux citoyens de croire à nouveau sur parole. Il faut leur donner des raisons de croire dans la République, dans la démocratie et, surtout, dans leur propre capacité à agir. La démocratie représentative demeure le fondement de notre République ; elle doit être enrichie par une démocratie plus proche, plus continue et plus responsable.

2027, L'ANNÉE DU RENOUVEAU DÉMOCRATIQUE

Changer les pratiques, reconnaître de nouveaux droits, affirmer de nouveaux devoirs.

L'élection présidentielle de 2027 ne doit pas seulement désigner une personne et les élections législatives ne doivent pas seulement dégager une majorité. Cette séquence doit ouvrir un temps de refondation : celui d'un nouveau pacte entre les citoyens, leurs représentants, les territoires et les forces vives de la Nation.

Le futur Gouvernement devra naturellement agir sur la vie quotidienne : pouvoir d'achat, santé, éducation, sécurité, logement, transition écologique, travail et protection sociale. Mais aucune politique ne réussira durablement si les Français n'en comprennent pas le sens, s'ils n'ont pas été associés à sa préparation et s'ils ne peuvent pas en mesurer les résultats.

La démocratie a un coût : la préserver nécessite que chaque citoyen se sente concerné, mesure ce que ses choix impliquent et accepte sa part d'effort et de responsabilité. Il ne peut y avoir de changement durable si chacun attend des autres qu'ils en supportent le coût.

Nous proposons qu'au début du prochain mandat soit engagée l'élaboration d'un nouveau pacte constitutionnel. Il sera préparé avec le Parlement, les collectivités territoriales, les organisations de la société civile et des citoyens tirés au sort. Après son adoption dans les mêmes termes par les deux assemblées, conformément à l'article 89 de la Constitution, il sera soumis au peuple français par référendum au cours de la première année du mandat.

> En 2027, les Français choisiront une orientation et une majorité. Ils devront aussi pouvoir décider des règles selon lesquelles le pouvoir sera exercé, contrôlé et évalué.

Les Français ne rejettent pas la démocratie : ils sont insatisfaits de son fonctionnement. En 2026, seuls 22 % déclarent avoir confiance dans la politique et 23 % estiment que la démocratie fonctionne bien. Dans le même temps, 71 % soutiennent l'organisation de conventions citoyennes. La demande démocratique n'a donc pas disparu ; elle s'est transformée. Elle exige davantage d'ouverture, de transparence, d'inclusion et d'efficacité.

Pour le Parti Radical, restaurer la confiance ne consiste pas à demander aux citoyens de croire à nouveau sur parole. Il faut leur donner des raisons de croire dans la République, dans la démocratie et, surtout, dans leur propre capacité à agir. La démocratie représentative demeure le fondement de notre République ; elle doit être enrichie par une démocratie plus proche, plus continue et plus responsable.

DÉCIDER AU PLUS PRÈS, AGIR AU BON NIVEAU

La proximité n'est pas le repli : elle est le premier degré de la confiance.

La République est une, mais elle ne peut plus être uniforme. L'égalité n'exige pas que tout soit décidé de la même manière partout ; elle exige que chacun bénéficie des mêmes droits et puisse accéder à des services essentiels, quelles que soient sa commune, son origine sociale ou sa situation.

La commune est le premier espace de citoyenneté. Le maire est souvent le visage le plus concret de la République et le premier recours lorsque les procédures deviennent incompréhensibles. Pourtant, les collectivités restent enfermées dans un enchevêtrement de compétences, de financements et de normes qui dilue les responsabilités. La confiance suppose que chacun sache qui décide, qui finance et qui répond du résultat.

Nous voulons appliquer pleinement le principe de subsidiarité : la décision doit être prise au niveau le plus proche capable d'agir efficacement. La commune et l'intercommunalité ont vocation à organiser les services de proximité ; le département doit être le territoire des solidarités et de la résilience ; la région celui de la stratégie économique, de la formation, des mobilités et de la transition écologique ; l'État demeure le garant de l'égalité, de la sécurité, des libertés et de la cohésion nationale.

Cette clarification ne doit pas créer des silos. Les politiques publiques se croisent nécessairement. Elle doit en revanche désigner un responsable principal, doté des moyens et du pouvoir réglementaire nécessaires, tenu de coordonner les autres acteurs et de présenter publiquement les résultats.

La multiplication des structures, l'inflation des normes au niveau de l'état doivent être également réévaluées. L'administration centrale doit être exemplaire en termes de méthode de gestion des politiques publiques.

La proximité est aussi humaine. Elle suppose de préserver des services publics accessibles, des lieux physiques d'accueil, la présence des professionnels, des associations et des commerces qui maintiennent la vie des territoires. Le numérique doit simplifier la relation avec l'administration, jamais supprimer le droit à un interlocuteur.

> Une compétence clairement attribuée, un financement identifiable, un responsable connu et un résultat publié : voilà la chaîne de confiance que nous voulons instaurer.

SIX ENGAGEMENTS POUR RENDRE DU POUVOIR AUX TERRITOIRES

16 **Consacrer la commune comme porte d'entrée de la République.** Toute personne doit pouvoir obtenir auprès de sa mairie une orientation et une réponse, même lorsque la démarche relève d'un autre service public. Une grande loi communale incitera à la fusion de communes à une échelle pertinente permettant d'offrir aux administrés les services publics essentiels et de qualité.

17 **Une décentralisation constitutionnelle réelle.** La Constitution stipule que « la République est décentralisée » ce qui implique une plus grande liberté d'organisation des territoires au niveau des régions et un renforcement de leurs compétences autour des deux blocs région/département et EPCI/Commune, suivant l'application du principe de subsidiarité.

18 **Une réorganisation claire des compétences assortie d'une autonomie fiscale et budgétaire et d'une déconcentration des service centraux.** Toute compétence transférée devra être accompagnée de ressources stables et d'une faculté réelle d'adaptation. L'état sera garant de l'atteinte d'objectifs et de l'évaluation.

19 **Créer un droit local à l'expérimentation.** Les collectivités pourront déroger temporairement à certaines normes, dans le respect des libertés et de l'égalité, afin de tester des solutions ensuite évaluées et, lorsqu'elles réussissent, généralisées.

20 **Installer des conseils citoyens de proximité.** Chaque commune ou intercommunalité peut organiser au moins une fois par an une délibération ouverte sur ses priorités, suivie d'une réponse motivée de l'exécutif local.

21 **Renouveler la représentation locale.** Nous faciliterons l'accès aux mandats des jeunes, des femmes, des actifs, des personnes en situation de handicap et de celles issues de la diversité sociale et culturelle, grâce à un véritable statut de l'élu protecteur et à une meilleure conciliation avec la vie professionnelle.

Nous refusons d'opposer la France rurale, les villes moyennes, les quartiers populaires, les métropoles et les outre-mer. Chacun de ces territoires porte une part de l'expérience nationale. La République de la proximité doit permettre d'adapter les réponses sans abandonner l'ambition commune.

La décentralisation que nous proposons est un contrat de confiance. Elle pourra d'autant plus facilement être mise en œuvre qu'elle sera précédée d'un grand acte de déconcentration qui ramènera l'Etat à hauteur d'hommes et de territoires.

L'État cesse de soupçonner les territoires d'incapacité ; les collectivités acceptent d'être évaluées ; les citoyens disposent d'interlocuteurs identifiés et de voies effectives pour participer. La proximité devient ainsi le premier maillon d'une République plus simple et plus responsable.

ÊTRE CITOYEN ENTRE DEUX ÉLECTIONS

Le vote est fondateur ; il ne peut plus être l'unique moment de la citoyenneté.

L'élection confère la légitimité de décider. Nous rejetons toute logique qui placerait une assemblée tirée au sort au-dessus du suffrage universel. Mais l'élection ne donne pas un blanc-seing. Entre deux scrutins, la démocratie doit continuer à écouter, à délibérer, à expliquer et à rendre compte.

La participation ne peut plus être une opération de communication organisée lorsque tout est déjà décidé. Toute consultation doit avoir un objet clair, un calendrier, des informations contradictoires accessibles, une méthode indépendante et l'engagement préalable de répondre publiquement à ses conclusions.

Les conventions citoyennes ont démontré que des personnes aux expériences différentes peuvent s'informer, entendre des experts, confronter leurs convictions et produire des propositions argumentées. Elles doivent devenir un outil régulier de préparation des grandes réformes, articulé avec le Parlement et la société civile organisée.

Les associations, syndicats, organisations professionnelles, mutuelles, coopératives et collectifs citoyens ne sont pas des intérêts particuliers illégitimes. Ils structurent la société, révèlent les réalités du terrain et construisent des compromis. Affaiblir le dialogue civil ou social, c'est priver la démocratie d'une partie de son intelligence.

> Nous voulons passer d'une démocratie inter-mittente à une démocratie continue : voter, participer, délibérer, contrôler et évaluer.

Cette démocratie continue doit être ouverte à tous. Elle suppose une éducation civique qui ne s'arrête pas à l'école, l'accessibilité des procédures, la lutte contre la fracture numérique et la transparence des algorithmes publics.

Elle exige aussi un espace informationnel pluraliste et digne de confiance. La liberté d'expression doit demeurer entière, mais les plateformes ne peuvent plus être considérées comme neutres lorsque leurs algorithmes organisent la visibilité des contenus. La traçabilité des informations produites par l'intelligence artificielle, la transparence des systèmes de recommandation et l'accès des chercheurs à leurs données doivent devenir des garanties démocratiques.

SEPT ENGAGEMENTS POUR UNE DÉMOCRATIE VIVANTE

22 **Créer une votation annuelle.** Une question d'intérêt national sera préparée par le CESE avec un panel de citoyens tirés au sort, débattue par le Parlement et soumise à la votation des citoyens. Les communes pourront organiser le même jour une consultation locale.

23 **Instituer une obligation civique d'expression électorale.** Chaque électeur sera appelé à exprimer son choix : voter pour une candidature, voter blanc ou déclarer explicitement son abstention.

24 **Reconnaître pleinement le vote blanc.** Le vote blanc sera comptabilisé comme un résultat politique à part entière. Il sera motif à récusation et permettra aux citoyens, par un vote blanc majoritaire, de provoquer une nouvelle élection à laquelle les candidats récusés ne pourront participer.

25 **Former à la citoyenneté tout au long de la vie.** L'école, le service civique, l'enseignement supérieur, les entreprises, les administrations et les associations participeront à une culture commune du débat, de la laïcité, de l'esprit critique et du compromis.

26 **Protéger la confiance dans l'information numérique.** Un observatoire indépendant de la désinformation, alimenté par la recherche et la société civile, sera créé. Les plateformes devront rendre compte des effets de leurs algorithmes, signaler les contenus générés ou altérés par l'IA et coopérer face aux manipulations électorales. L'éducation aux médias et à l'information disposera d'heures dédiées et pérennes tout au long de la scolarité.

La démocratie continue doit aussi préserver le temps de la réflexion. Elle ne saurait être gouvernée par la succession des émotions numériques, des sondages ou des mots d'ordre. Le tirage au sort, la consultation en ligne et la pétition sont des moyens de faire entrer des voix nouvelles dans le débat ; la délibération contradictoire reste la condition d'une décision éclairée.

La démocratie doit enfin être protégée des ingérences étrangères mais aussi des cyberattaques : un statut protecteur pour les hackers éthiques sera créé pour mieux reconnaître ceux qui de bonne foi détectent nos vulnérabilités avant qu'elles ne soient exploitées, dans un périmètre précis et de manière proportionnée.

GOUVERNER PAR LA PREUVE, LE DIALOGUE ET LA RESPONSABILITÉ

La confiance se gagne par les actes et se conserve en rendant des comptes.

La France souffre moins d'un manque de réformes que d'un manque de méthode. Trop de lois sont adoptées dans l'urgence, modifiées avant d'avoir produit leurs effets ou annoncées sans que leurs moyens aient été vérifiés. Cette instabilité décourage les citoyens, les élus locaux, les agents publics, les associations et tous ceux qui entreprennent.

Nous voulons une République qui prépare avant de promettre, expérimente avant de généraliser, évalue avant de prolonger et reconnaît ses erreurs lorsqu'une politique échoue. Dire la vérité sur les contraintes, les coûts et les délais n'affaiblit pas l'autorité : cela la rend digne de confiance.

Toute réforme importante devra commencer par un diagnostic partagé. Les citoyens concernés, les collectivités, les partenaires sociaux et les organisations de la société civile seront associés en amont. Le Gouvernement présentera plusieurs options, leurs conséquences et leurs financements. Le Parlement disposera du temps et des moyens nécessaires pour délibérer, amender et contrôler.

Chaque grande loi comportera des objectifs mesurables, une clause de réexamen et une évaluation indépendante rendue publique. Les indicateurs nationaux seront complétés par des données territoriales afin que les moyennes ne masquent plus les inégalités réelles.

Nous soutiendrons un Observatoire citoyen national de la démocratie. Indépendant, pluraliste et associé au CESE, il mesurera l'accès aux droits, la qualité de la participation, le respect du pluralisme, la représentation de la diversité, la vitalité du dialogue social et civil ainsi que la confiance dans les institutions. Il publiera chaque année un état de la démocratie et proposera des correctifs.

> Aucune consultation sans réponse. Aucune réforme sans évaluation. Aucune responsabilité sans reddition de comptes.

Cette méthode nouvelle vaut aussi pour l'Union européenne. Les décisions européennes doivent être mieux expliquées, débattues en amont et appliquées au plus près des territoires. Être européen ne diminue pas la souveraineté démocratique : cela permet de l'exercer à l'échelle où se jouent la paix, le climat, la sécurité, la santé et notre autonomie économique.

UN PACTE CONSTITUTIONNEL POUR MIEUX ÉQUILIBRER LA RÉPUBLIQUE

Les pratiques ne changeront durablement que si les institutions les garantissent.

La V^e^ République a assuré la stabilité et permis l'alternance. Mais la concentration du pouvoir exécutif, l'affaiblissement du Parlement, l'illisibilité de l'organisation territoriale et la rareté de la participation entre les élections ne correspondent plus aux attentes démocratiques contemporaines.

Nous ne proposons ni le culte du changement institutionnel ni un bouleversement improvisé. Nous voulons adapter la République pour mieux séparer, équilibrer et articuler les pouvoirs. Le président de la République doit garantir l'unité nationale, la Constitution et le temps long, sa fonction doit être protégée pour être respectée. Le Gouvernement doit conduire l'action publique et en répondre. Le Parlement doit retrouver sa pleine capacité de légiférer, de contrôler et d'évaluer.

27 **Renforcer le Parlement, le premier ministre sera proposé par l'Assemblée nationale.** Selon les mêmes règles d'élections que pour sa présidence, l'Assemblée nationale désigne un citoyen français proposé par chaque groupe politique constitué ; celui-ci est chargé par le président de former le gouvernement ; les ministres de la défense, de la justice, de l'intérieur et des affaires étrangères requièrent l'avis conforme du président.

L'ordre du jour de l'Assemblée nationale, ses moyens d'expertise et ses pouvoirs de contrôle seront accrus. Le recours aux procédures accélérées et aux instruments qui limitent le débat sera strictement encadré. Les exigences de déontologie, de transparence et de prévention des conflits d'intérêts seront renforcées.

28 **Repenser le rôle du président de la République en précisant le « domaine réservé ».** Le rôle essentiel d'incarnation de l'autorité de l'état, de garant de l'indépendance nationale et de gardien de la constitution du président doit être distinct de la conduite de la politique de la nation sous l'autorité du premier ministre.

29 **Constitutionnaliser la démocratie continue et garantir la place de la société civile.** La participation citoyenne, le droit de pétition, les conventions citoyennes et l'obligation de réponse des pouvoirs publics seront inscrits dans la Constitution. Le dialogue social et le dialogue civil seront reconnus comme des composantes de l'élaboration de la décision publique sous la responsabilité du CESE.

30 **Constitutionaliser les règles électorales pour les élections nationales.** Les règles électorales devront être inscrite dans la constitution, la proportionnelle par département pour les élections législatives et le vote préférentiel à un tour pour l'élection du président de la République sera institué.

FAIRE RÉPUBLIQUE ENSEMBLE

Rendre à chacun sa part de pouvoir et sa part de responsabilité.

La confiance ne reviendra pas par une proclamation. Elle renaîtra lorsque la parole publique sera suivie d'effets, lorsque les responsabilités seront claires, lorsque chaque territoire pourra agir, lorsque la participation recevra une réponse et lorsque les décisions seront évaluées avec sincérité.

Elle renaîtra aussi lorsque chacun acceptera sa part de devoir. Le citoyen a le droit d'être informé, entendu et respecté ; il a le devoir de s'exprimer, d'écouter la contradiction et de contribuer à la vie commune. L'élu a le droit de décider au nom du mandat reçu ; il a le devoir d'expliquer, de consulter, de rendre compte et de reconnaître l'échec. L'État a le droit de garantir l'unité ; il a le devoir de faire confiance aux territoires et aux forces de la société.

Le radicalisme a toujours recherché la rencontre entre la liberté individuelle et la solidarité, entre l'autorité de la loi et l'émancipation du citoyen, entre la République une et la diversité des territoires. Cette tradition nous oblige aujourd'hui à proposer une voie de confiance : ni verticalité solitaire, ni démocratie réduite à l'opinion immédiate ; ni immobilisme institutionnel, ni rupture aventureuse.

> *Notre projet est celui d'une République plus proche, d'une démocratie plus continue, d'un pouvoir plus responsable et d'un citoyen pleinement acteur.*

En 2027, nous proposons aux Français non seulement de choisir qui gouvernera, mais de décider comment ils veulent être gouvernés. Le nouveau pacte constitutionnel devra être l'œuvre d'une délibération nationale exigeante et d'un vote populaire incontestable. Il devra garantir que l'alternance politique ne remette pas en cause les progrès démocratiques accomplis.

Restaurer la confiance en nous, c'est refuser le fatalisme et la résignation. C'est reconnaître que la France possède, dans ses communes, ses associations, ses entreprises, ses services publics, ses organisations professionnelles et syndicales, ses élus et ses citoyens, une énergie civique considérable. Notre responsabilité est de lui donner un cadre, une méthode et un horizon.

FAIRE CONFIANCE • FAIRE PARTICIPER • FAIRE RÉPUBLIQUE

REPÈRES DOCUMENTAIRES

CESE, Sortir de la crise démocratique - Rapport annuel sur l'état de la France 2024 ; CESE, « Comment réparer la démocratie ? », mars 2026 ; Sénat, Rapport d'information sur la régulation de l'information dans l'espace numérique, juillet 2026 ; Parti Radical, Manifeste 2022, L'Europe et la République pour tous ; rapport Woerth, Décentralisation : le temps de la confiance, 2024 ; Constitution du 4 octobre 1958, article 89.

CONFIANCE EN L'EUROPE

POUR UNE EUROPE SOUVERAINE, SOLIDAIRE ET DÉMOCRATIQUE



REDONNER LA PAROLE, PROTÉGER NOS FRONTIÈRES, ASSURER NOTRE PUISSANCE

LA CONFIANCE EXIGE UNE EUROPE QUI AGIT

L'Europe est notre histoire, notre civilisation et notre avenir. Elle a réconcilié des peuples que les guerres avaient dressés les uns contre les autres. Elle a consolidé la démocratie, protégé les libertés, organisé des solidarités et donné à nos nations une force qu'aucune ne pourrait conserver seule face aux empires du XXIe siècle.

Pourtant, la confiance s'est érodée. L'Union paraît souvent lointaine lorsqu'elle réglemente, hésitante lorsqu'elle doit protéger et divisée lorsqu'elle doit décider. Elle est accusée de tout lorsqu'elle agit et rendue invisible lorsque ses politiques réussissent. Ses procédures sont complexes, ses responsabilités mal identifiées, sa parole trop technocratique.

Cette défiance serait mal comprise si elle était réduite à un rejet de l'idéal européen. Les citoyens ne demandent pas moins d'Europe lorsque les menaces dépassent les frontières : ils demandent une Europe plus claire, plus démocratique et plus efficace. Ils veulent qu'elle protège ses frontières, maîtrise les migrations, combatte le terrorisme et les trafics, défende ses intérêts, sécurise ses approvisionnements et rende compte de ses décisions.

La confiance européenne ne se décrète pas. Elle se mérite par la démocratie, la protection, la réciprocité et la preuve.

Le Parti Radical refuse deux impasses. La première consiste à dissoudre les nations dans un super-État uniforme. La seconde prétend que le retour aux souverainetés nationales isolées rendrait aux peuples leur puissance. Dans le monde réel, une nation européenne seule ne maîtrise ni sa défense, ni ses frontières extérieures, ni les géants numériques, ni les chaînes industrielles, ni le climat.

Nous défendons une fédération européenne originale : une union politique d'États et de peuples souverains, appuyée sur des régions fortes, qui décide ensemble seulement de ce qui doit l'être et laisse le reste au niveau national ou local. L'Europe doit être forte là où l'action commune nous rend libres, et modeste là où la proximité est plus légitime.

UN NOUVEL ACTE DÉMOCRATIQUE EUROPÉEN

On ne restaurera la confiance qu'en demandant un nouveau vote des citoyens.

La construction européenne ne saurait progresser sans l'adhésion des citoyens. Il est donc nécessaire d'organiser un nouveau rendez-vous démocratique avec les peuples européens afin d'améliorer le fonctionnement des institutions de l'Union, de les rendre plus lisibles et plus proches des citoyens, et ainsi de donner un nouvel élan ainsi qu'une légitimité renforcée au projet européen.

En 2008, le traité de Lisbonne fut ratifié par la voie parlementaire après une révision constitutionnelle. Il ne reproduisait pas à l'identique le texte rejeté, mais il en reprenait une part importante des réformes institutionnelles. Juridiquement régulière, cette séquence a laissé une blessure politique profonde : l'idée que la construction européenne pouvait continuer sans le consentement explicite du peuple.

Le 29 mai 2005, 54,67 % des suffrages exprimés rejetèrent le traité établissant une Constitution pour l'Europe. Ce vote rassemblait des motivations diverses, parfois contradictoires : refus d'une Europe jugée trop libérale, crainte d'une perte de souveraineté, opposition à l'élargissement, inquiétude sociale ou volonté de sanctionner le pouvoir. Mais son sens démocratique ne pouvait être ignoré.

Le Parti Radical, profondément européen, doit regarder cette histoire en face. Être européen ne dispense jamais d'être démocrate. La souveraineté européenne que nous voulons ne peut être fondée sur le contournement, mais sur l'adhésion. Une nouvelle étape institutionnelle ne sera légitime que si ses objectifs sont compréhensibles, si plusieurs choix sont réellement débattus et si les citoyens disposent du dernier mot.

PROPOSITION 31 — Un nouveau pacte européen soumis au peuple.

Dès 2027, la France proposera une Convention démocratique européenne associant Parlement européen, parlements nationaux, collectivités, société civile et citoyens tirés au sort, pour aboutir d'ici à la fin du quinquennat à un nouvel acte de refondation des institutions européennes. Le traité qui en résultera sera soumis en France à référendum. Toute future réforme transférant de nouvelles compétences souveraines essentielles devra également être ratifiée par référendum.

Le référendum de demain ne devra pas rejouer celui de 2005 : il devra permettre de choisir lucidement les pouvoirs que nous voulons exercer ensemble.

Redonner la parole ne signifie pas gouverner par le plébiscite permanent. Le Parlement européen et les parlements nationaux demeurent les lieux de la délibération et de la loi. Mais lorsqu'il s'agit de modifier durablement le pacte entre la France et l'Union, le consentement populaire doit être recherché et respecté.

PRODUIRE, PROTÉGER ET PRÉPARER L'AVENIR

L'Europe sera aimée lorsqu'elle rendra la vie plus sûre et notre économie plus libre.

La souveraineté n'est pas un slogan militaire. Elle se mesure à notre capacité de nous nourrir, de nous soigner, de nous chauffer, de communiquer, de financer nos choix et de produire les technologies dont dépend notre avenir. Les crises sanitaire, énergétique et géopolitique ont révélé des dépendances excessives.

Le Parti Radical demeure fidèle à l'éco-solidarisme : la transition écologique ne réussira que si elle est socialement juste, technologiquement réaliste et commercialement réciproque. L'Europe ne peut imposer à ses producteurs des normes élevées tout en important sans correction des biens fabriqués dans des conditions sociales ou environnementales qu'elle refuse chez elle.

Nous voulons une politique industrielle européenne qui soutienne l'innovation et la production, des règles de concurrence adaptées aux secteurs stratégiques et un marché des capitaux capable de financer la croissance. La préférence européenne ne sera ni la fermeture ni le protectionnisme généralisé : elle sera la contrepartie légitime de l'argent public et de nos exigences collectives.

PROPOSITION 32 — Un pacte européen de souveraineté productive. L'Union concentrera ses investissements sur la défense, l'énergie décarbonée incluant le nucléaire, les médicaments, l'alimentation, les semi-conducteurs, l'intelligence artificielle, le quantique, l'espace et les réseaux critiques. Les aides publiques comporteront une préférence européenne ; une clause miroir sociale et environnementale s'appliquera aux importations ; des ressources propres financeront un budget européen d'investissement et de solidarité.

Cette puissance doit rester solidaire. L'Europe ne peut demander des efforts communs si leurs bénéfices se concentrent dans quelques régions ou quelques groupes. Chaque grande politique européenne devra publier son impact territorial, social et générationnel. Les travailleurs affectés par les transitions auront droit à la formation et à l'accompagnement ; les territoires frontaliers, ruraux, industriels et ultramarins devront pouvoir adapter les politiques communes à leurs réalités. Enfin, afin d'éviter toute concurrence interne entre les États membres, l'Europe doit progresser vers une harmonisation de leurs règles financières, bancaires et fiscales.

> La souveraineté européenne ne retire pas du pouvoir aux citoyens : elle leur rend la capacité de choisir dans un monde d'interdépendances.

MAÎTRISER LES MIGRATIONS, ORGANISER LES MOBILITÉS

L'immigration, l'asile et l'émigration sont trois réalités différentes qui exigent une politique commune.

Les migrations appartiennent à l'histoire humaine. Elles peuvent être une chance lorsqu'elles sont choisies, organisées et accompagnées. Elles deviennent une source de désordre et de défiance lorsque les frontières paraissent incontrôlées, que les règles diffèrent d'un État à l'autre, que les décisions d'éloignement ne sont pas exécutées ou que l'intégration échoue.

Le pacte européen sur la migration et l'asile, entré en application en juin 2026, constitue une étape utile : procédures communes, filtrage aux frontières, solidarité entre États et clarification des responsabilités. Il devra être évalué sans complaisance. La protection des personnes persécutées doit rester garantie ; l'immigration irrégulière doit être empêchée ; l'immigration économique doit répondre à des besoins démocratiquement définis.

Nous refusons de confondre immigration et insécurité. La grande majorité des étrangers respecte les lois. Mais l'humanisme n'interdit ni la maîtrise des frontières, ni l'éloignement effectif de ceux qui n'ont pas le droit de rester, ni l'expulsion des étrangers condamnés pour terrorisme ou criminalité grave. Une politique crédible doit tenir ensemble dignité, ordre et intégration.

PROPOSITION 33 — Une véritable politique européenne des frontières et de l'asile. Frontex deviendra un corps européen permanent de garde-frontières et de garde-côtes, responsable devant le Parlement européen. Les demandes seront instruites selon des délais et des garanties communs ; les décisions de protection vaudront dans toute l'Union ; les retours des personnes déboutées seront organisés et financés au niveau européen, dans le respect du droit.

L'Europe doit également parler d'émigration. Dans les pays voisins, le départ massif des jeunes et des compétences peut priver les sociétés de leur avenir. En France et dans l'Union, le départ de chercheurs, soignants, entrepreneurs et ingénieurs signale parfois notre incapacité à offrir des perspectives. La mobilité doit rester une liberté, non devenir un exil économique subi.

PROPOSITION 34 — Un pacte européen des mobilités et du codéveloppement. L'Union conclura avec les pays d'origine des partenariats liant visas légaux, formation, investissements, lutte contre les passeurs et réadmission. Elle fixera des voies d'immigration professionnelle adaptées aux besoins, assorties d'un contrat d'intégration linguistique et civique. Elle lancera en parallèle un programme de retour des talents européens et soutiendra les diasporas qui investissent dans leur pays d'origine.

COMBATTRE ENSEMBLE LES MENACES SANS FRONTIÈRES

La libre circulation ne peut durer que si la sécurité circule aussi.

Le terrorisme, le narcotrafic, la traite des êtres humains, la criminalité financière, les cyberattaques et les ingérences étrangères se jouent des frontières nationales. Les réseaux criminels utilisent plusieurs pays pour recruter, financer, transporter, blanchir et dissimuler. Face à eux, vingt-sept systèmes fragmentés perdent du temps et de l'efficacité.

Europol produit des analyses essentielles et soutient les enquêtes, mais l'Union ne dispose pas encore d'une capacité opérationnelle pleinement intégrée. Le Parquet européen protège les intérêts financiers de l'Union, alors que les grandes menaces transnationales exigent une coopération judiciaire tout aussi forte. L'Europe de la sécurité ne doit pas se substituer aux polices nationales : elle doit intervenir là où la dimension européenne du crime est établie.

PROPOSITION 35 — Faire d'Europol une police fédérale européenne ciblée. Sous le contrôle d'un juge et du Parlement européen, Europol disposera d'équipes opérationnelles permanentes et de pouvoirs d'enquête pour une liste limitée de crimes transnationaux : terrorisme, narcotrafic, traite, cybercriminalité, blanchiment majeur et criminalité environnementale. Le mandat du Parquet européen sera étendu à ces infractions.

La sécurité intérieure européenne commence aussi par l'échange rapide d'informations, la protection des infrastructures critiques et la capacité de répondre ensemble aux crises. Les ports, réseaux énergétiques, câbles sous-marins, satellites, hôpitaux et systèmes numériques constituent un espace vital commun. Une attaque contre l'un d'eux peut désorganiser plusieurs États.

PROPOSITION 36 — Un bouclier européen de sécurité et de résilience. L'Union adoptera une programmation commune contre le terrorisme, les trafics, les cybermenaces et les ingérences. Elle rendra interopérables les fichiers utiles sous contrôle des autorités de protection des données, créera une réserve européenne de protection civile et organisera des exercices annuels de continuité démocratique, sanitaire, énergétique et numérique.

> La première des libertés est de vivre en sécurité ; la première garantie de la sécurité est l'État de droit.

Nous refusons une sécurité sans contrôle. Toute compétence européenne nouvelle devra être strictement définie, soumise au juge, évaluée publiquement et compatible avec la protection de la vie privée. La puissance démocratique se distingue précisément de l'arbitraire par la force de ses garanties.

ASSURER NOUS-MÊMES LA PROTECTION DU CONTINENT

L'alliance avec les États-Unis demeure essentielle ; la dépendance n'est plus soutenable.

La guerre menée par la Russie contre l'Ukraine, les menaces hybrides, le terrorisme, l'instabilité méditerranéenne et l'incertitude stratégique américaine imposent un changement d'échelle. Aucun État européen, pas même la France, ne possède seul toutes les capacités nécessaires à la défense du continent.

L'OTAN demeure la pierre angulaire de la défense collective des pays qui en sont membres. Mais une alliance équilibrée suppose un pilier européen capable de décider, produire, commander et agir. L'autonomie stratégique européenne n'est pas dirigée contre les États-Unis : elle permet aux Européens d'assumer leur part et de ne plus dépendre d'autorisations, de matériels ou de renseignements qu'ils ne maîtrisent pas. La défense nationale est un moyen d'être et de demeurer une démocratie forte, humaine, prospère, engagée et capable d'agir.

PROPOSITION 37 — Construire l'Union européenne de défense. Un Conseil européen de défense adoptera un Livre blanc, des objectifs capacitaires et une programmation commune. Une force européenne rapidement projetable sera créée à partir d'unités nationales. Les achats financés par l'Union appliqueront une préférence européenne ; les programmes d'armement, de munitions, de drones, de cyberdéfense et d'espace seront mutualisés. La France ouvrira avec ses partenaires un dialogue sur la contribution de sa dissuasion à la sécurité du continent, sans abandonner la décision nationale ultime.

La crédibilité commence par l'exemple. Au sommet de La Haye de 2025, les alliés de l'OTAN se sont engagés à atteindre d'ici 2035 au moins 3,5 % du PIB pour la défense au sens strict, auxquels peuvent s'ajouter jusqu'à 1,5 % pour la résilience, les infrastructures et la sécurité. La France doit anticiper cette échéance.

PROPOSITION 38 — La France à 3,5 % du PIB pour sa défense dès 2030. Une nouvelle loi de programmation militaire 2027-2035 portera l'effort français de défense au sens strict à au moins 3,5 % du PIB à partir de 2030. Elle sanctuarisera les personnels, les stocks, la préparation opérationnelle, la dissuasion, le renseignement, le cyber, l'espace et l'innovation. Les investissements de résilience feront l'objet d'une enveloppe distincte et transparente, sans artifices comptables..

> Dépenser davantage ne suffira pas : chaque euro supplémentaire devra renforcer une capacité réelle et, chaque fois que possible, une industrie européenne.

DÉCIDER MIEUX, EXPLIQUER DAVANTAGE, RESPECTER LA SUBSIDIARITÉ

Une Europe puissante n'a de sens que si ses citoyens savent qui décide et peuvent sanctionner ceux qui gouvernent.

L'Union européenne souffre d'un paradoxe : elle dispose de compétences considérables, mais son pouvoir politique reste diffus. La Commission propose, le Conseil négocie, le Parlement amende, puis les gouvernements nationaux revendiquent les succès et attribuent les contraintes à Bruxelles. Cette irresponsabilité partagée nourrit la défiance.

Nous voulons clarifier la démocratie européenne. Le Parlement doit disposer de l'initiative législative et du dernier mot budgétaire. Le président de la Commission doit être issu d'une majorité politique européenne clairement présentée aux électeurs. Les parlements nationaux doivent contrôler la subsidiarité et pouvoir demander le réexamen d'un texte qui empiète sur les compétences de proximité.

La règle de l'unanimité paralyse l'Union sur des sujets où l'action commune est vitale. Elle doit être remplacée par la majorité qualifiée en matière de politique étrangère, de sanctions, de fiscalité minimale et de sécurité, avec des clauses de sauvegarde pour les intérêts nationaux essentiels. L'unanimité doit demeurer pour l'adhésion de nouveaux membres, la modification fondamentale des traités et l'engagement direct de forces nationales.

PROPOSITION 39 — Un gouvernement européen responsable devant les citoyens. Le Parlement européen élira le président de la Commission et disposera de l'initiative législative. Une part de ses membres sera élue sur des listes transnationales. La majorité qualifiée deviendra la règle pour les politiques communes, avec des garanties constitutionnelles de subsidiarité. Les décisions du Conseil et l'usage des fonds européens seront rendus pleinement transparents.

> Fédérer, ce n'est pas uniformiser : c'est déterminer démocratiquement ce que nous décidons ensemble et ce que chaque peuple conserve.

La démocratie européenne doit également vivre entre les élections. Les pétitions, consultations et conventions citoyennes devront recevoir une réponse motivée. Le CESE français, les CESER et leurs homologues européens doivent former un réseau permanent du dialogue civil, capable de faire remonter l'expérience des associations, des syndicats, des professions, des entreprises et des territoires.

GARDER LA PORTE OUVERTE AU ROYAUME-UNI

Le Brexit doit être respecté ; il ne doit pas être considéré comme irréversible pour l'éternité.

Le départ du Royaume-Uni a affaibli l'Union et le Royaume-Uni. Il a séparé des citoyens, compliqué les échanges, réduit notre poids diplomatique et privé l'Europe d'une puissance militaire, nucléaire, maritime, scientifique et financière majeure. Mais il a aussi exprimé une décision démocratique britannique que nul ne peut effacer de l'extérieur.

Depuis le sommet UE-Royaume-Uni de mai 2025, une nouvelle relation stratégique se construit en matière de sécurité, de défense, de mobilité, d'énergie, de justice et de lutte contre les migrations irrégulières. Cette coopération doit être approfondie. Elle constitue un pont possible vers une association toujours plus étroite.

Nous pouvons espérer le retour, un jour, de la Grande-Bretagne dans l'Union. Ce retour ne peut être ni exigé par Bruxelles ni négocié en secret. Il devra procéder d'un choix clair du peuple britannique et respecter les mêmes principes que toute adhésion : droits et devoirs communs, concurrence loyale, contribution au budget et acceptation des règles démocratiquement établies.

PROPOSITION 40 — Une voie européenne ouverte au retour britannique. La France proposera une feuille de route progressive : mise en œuvre complète du partenariat de sécurité et de défense ; mobilité réciproque de la jeunesse et retour britannique dans Erasmus+ ; accords renforcés sur la recherche, l'énergie et la sécurité intérieure ; association au marché unique dans les domaines choisis avec respect des règles communes ; enfin, si le peuple britannique le demande, ouverture d'une procédure de réadhésion.

L'ouverture britannique ne doit pas faire oublier les autres nations européennes. L'Union doit tenir sa promesse envers les pays candidats qui respectent réellement l'État de droit, l'économie sociale de marché, les droits fondamentaux et les frontières de leurs voisins. L'Ukraine, la Moldavie et les Balkans occidentaux ont vocation à rejoindre l'Union lorsqu'ils seront prêts et lorsque l'Union aura réformé sa capacité de décision.

> L'Europe n'est pas un club fermé ni une zone sans limites : elle est une communauté politique fondée sur une histoire, des valeurs, des frontières et des obligations.

La Communauté politique européenne peut offrir un cercle de coopération plus large aux pays du continent qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas encore adhérer. Elle doit compléter l'Union, jamais diluer ses exigences ni créer une adhésion au rabais.

FAIRE DE L'EUROPE UNE CONFIANCE PARTAGÉE

Une Europe qui protège. Une France qui s'engage. Des citoyens qui décident.

La confiance en l'Europe ne renaîtra ni de la nostalgie des pères fondateurs, ni de la peur du déc lin, ni d'une communication institutionnelle supplémentaire. Elle renaîtra lorsque les citoyens verront que l'Union protège leurs libertés, maîtrise ses frontières, assure leur sécurité, prépare leur défense, soutient leur travail et respecte leur vote.

Elle renaîtra lorsque la France cessera de demander à l'Europe ce qu'elle refuse d'assumer elle-même. Une Union forte exige des États fiables. En portant son effort de défense à 3,5 % du PIB dès 2030, en redressant ses finances, en investissant dans ses capacités productives et en respectant ses engagements, la France retrouvera l'autorité nécessaire pour entraîner ses partenaires.

Elle renaîtra lorsque l'Europe dira la vérité. Toutes les migrations ne peuvent être accueillies ; toutes ne doivent pas être empêchées. La sécurité ne justifie pas la surveillance sans limites ; l'inaction ne protège aucune liberté. La défense a un coût ; la dépendance et la guerre en ont un plus grand. L'élargissement est une promesse ; il impose aussi des conditions.

Le radicalisme européen unit la liberté et la solidarité, la nation et la fédération, l'humanisme et l'autorité. Il refuse l'Europe technocratique qui contourne les peuples autant que le nationalisme qui les condamne à l'impuissance. Il choisit une troisième voie : la souveraineté partagée là où elle rend chacun plus libre.

> Notre projet est celui d'une Europe démocratique parce qu'elle écoute, souveraine parce qu'elle agit, solidaire parce qu'elle protège et puissante parce que ses nations s'engagent.

La France proposera ce nouveau pacte à ses partenaires et le soumettra au peuple. Elle ne demandera pas aux citoyens d'effacer 2005, mais de décider, en connaissance de cause, de l'Europe qu'ils veulent pour les décennies à venir.

Le temps n'est plus à choisir entre l'Europe et la France. Le véritable choix est entre une Europe capable de protéger ses peuples et un continent soumis aux décisions des autres puissances. Nous choisissons l'action commune, la responsabilité nationale et la souveraineté démocratique.

REDONNER LA PAROLE • PROTÉGER L'EUROPE • ASSUMER LA PUISSANCE

REPÈRES DOCUMENTAIRES

Parti Radical, Manifeste européen 2024, Une Europe souveraine, vite ! ; Parti Radical, Manifeste 2022, L'Europe et la République pour tous ; résultats du référendum du 29 mai 2005 et ratification du traité de Lisbonne, Vie publique et Assemblée nationale ; Conseil de l'Union européenne, Pacte sur la migration et l'asile, application au 12 juin 2026 ; Europol, EU-SOCTA 2025 ; OTAN, Déclaration du sommet de La Haye, 25 juin 2025 ; Conseil européen, sommet UE-Royaume-Uni, 19 mai 2025.



… POUR UNE EUROPE PLUS SOLIDAIRE



PARTI RADICAL

Solidarité Ecologie Laïcité

1, Place de Valois – 75001 Paris
Tél. 01 42 61 02 02
mail : contact@parti-radical.fr
www.parti-radical.fr

Réalisation : APCL / GDS imprimeurs

Prix de vente : 2,50 €

Comité de rédaction :
David VALENCE, Philippe BESSET, Odile BEGORRE MAIRE

Avec nos remerciements aux Secrétaires nationaux du Parti Radical et aux Fédérations départementales pour leur apport au Manifeste.